**Règles d'application des recommandations orthographiques**

**Nouvelle orthographe.**

*«****Aucune des deux graphies*** *[ni l'ancienne ni la nouvelle]* ***ne peut être tenue pour fautive****. »*

*Déclaration précédant les listes du Dictionnaire de l'Académie française (9e édition en cours de publication) dans les fascicules du Journal officiel de la République française depuis le 22 mai 1993.*

1. **Le trait d'union et la soudure**
   1. Le trait d'union est remplacé par la soudure dans tous les composés de contr(e)- et entr(e)-, pour lesquels on poursuit l'action commencée par l'Académie en 1835, 1878 et 1935 (ex. : contrappel, entretemps sur le modèle de contrepoint, entrevue).
   2. Le trait d'union est remplacé par la soudure dans tous les composés de extra-, infra-, intra-, ultra- (ex. : extrafort sur le modèle de extraordinaire), comme les composés de en, sur, supra, déjà soudés.

N.B. Le trait d'union est maintenu dans les mots où la soudure engendrerait une prononciation défectueuse (ex. : extra-utérin).

* 1. Le trait d'union est remplacé par la soudure dans les composés d'éléments savants, en particulier en -o (ex. : autoécole sur le modèle de radioactif).

N.B. Le trait d'union est maintenu dans les noms propres et termes géographiques où il sert à marquer une relation de coordination entre les deux termes (ex. : gréco-romain).

* 1. Le trait d'union est remplacé par la soudure dans les composés de formation onomatopéique ou dans des mots d'origine étrangère (ex. : bouiboui, weekend, un apriori sur le modèle de coucou…).
  2. Le trait d'union est remplacé par la soudure dans certains composés formés à l'origine d'un verbe et d'un nom, ou d'un verbe et de -tout, les composés avec basse-, mille-, haut(e)-, et quelques autres composés (ex. : croquemonsieur, mangetout, millepatte, portemonnaie, rondpoint sur le modèle de faitout, passeport, portefeuille).

N.B. **Ces mots étant devenus des mots simples, ils suivent la règle générale du singulier et du pluriel** (ex. : un millepatte, des millepattes sur le modèle de un millefeuille, des millefeuilles).

* 1. Les numéraux composés sont systématiquement reliés par des traits d'union (ex. : vingt-et-un-mille-six-cent-deux, quatre-centième, un-million-cent).

N.B. On distingue ainsi quarante-et-un tiers (41/3) de quarante et un tiers (40 + 1/3), et aussi mille-cent-vingt septièmes (1120/7) de mille-cent vingt-septièmes (1100/27), de mille cent-vingt-septièmes (1000/127), ou encore de mille-cent-vingt-septième (1127e).

1. **Le pluriel**
   1. Les noms composés, avec trait d'union, formés à l'origine soit d'une forme verbale et d'un nom, soit d'une préposition et d'un nom, perçus comme des mots simples, prennent la marque du pluriel au second élément, seulement et toujours lorsqu'ils sont au pluriel (ex. : un essuie-main, des essuie-mains, un cure-ongle, des cure-ongles, un garde-meuble, des garde-meubles - qu'il s'agisse de personnes ou de choses -, un après-midi, des après-midis).

N.B. La règle ne concerne pas les quelques composés dont le second élément contient un article (ex. : trompe-l'œil) ou commence par une majuscule (ex. : prie-Dieu).

* 1. Les noms empruntés à d'autres langues, dont le latin, suivent la règle générale du singulier et du pluriel des mots français (ex. : les boss, les gentlemans, les matchs, les minimas, les minimums).

Exceptions : les noms ayant conservé leur valeur de citation (ex. : des requiem).

1. **Les accents et le tréma**
   1. Devant une syllabe graphique contenant un e instable (dit e muet), on écrit è et non é. Ainsi :
      * on écrit évènement sur le modèle de avènement, règlementaire sur le modèle de règlement, etc. ;
      * les formes conjuguées des verbes du type céder, au futur et au conditionnel, s'écrivent avec un accent grave (ex. : elle cèderait sur le modèle de elle lèverait) ;
      * dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en e suivie du pronom personnel je porte un accent grave (ex. : aimè-je).

Exceptions, en raison de leur prononciation normée en syllabe initiale :

* + - les préfixes dé- et pré- (ex. : dégeler, prévenir) ;
    - les é- initiaux (ex. : échelon, édredon, élever) ;
    - ainsi que médecin et médecine.
  1. L'accent circonflexe disparait sur les lettres i et u (ex. : nous entrainons, il parait, flute, traitre).

Exceptions : le circonflexe est maintenu, pour sa fonction analogique ou distinctive,

* + - dans les terminaisons verbales du passé simple (ex. : nous vîmes, vous lûtes) et du subjonctif (ex. : qu'il partît, qu'il eût voulu) ;
    - dans jeûne(s), les masculins singuliers dû, mûr et sûr, et les formes de croitre qui, sinon, seraient homographes de celles de croire.
  1. Le tréma est déplacé sur la lettre u qui correspond à un son dans les suites -güe- et -güi- (ex. : aigüe, ambigüe, ambigüité).

N.B. Afin de corriger des prononciations jugées défectueuses, le tréma est ajouté dans quelques mots (ex. : argüer, gageüre, rongeüre).

* 1. Pour l'accentuation (comme pour le pluriel et la soudure), les mots empruntés suivent la règle des mots français (ex. : homéo-, un imprésario).

1. **Simplification des consonnes doubles**
   1. Les formes conjuguées des verbes en -eler ou -eter s'écrivent avec un accent grave et une consonne simple devant une syllabe contenant un e instable (dit e muet). Les dérivés en -ment de ces verbes suivent la même règle (ex. : il détèle sur le modèle de il pèle, il étiquètera sur le modèle de il achètera nivèlement, renouvèlement).

Exceptions : appeler, jeter et leurs composés (y compris interpeler), bien implantés dans l'usage.

* 1. Une consonne qui suit un e instable (dit e muet) est simple : on écrit lunette/lunetier, dentelle/dentelier, dentelière, prunelle/prunelier, sur le modèle des séries noisette/noisetier, chamelle/chamelier. De même : interpeler, nous interpelons, etc.
  2. Les mots anciennement en -olle et les verbes anciennement en -otter s'écrivent avec une consonne simple, de même que leurs dérivés (ex. : girole, frisoter, frisotis).

Exceptions :

* + - les monosyllabes colle, folle, molle, bien implantés dans l'usage ;
    - les mots de la même famille qu'un nom en -otte (ex. : botte/botter, flotte/flotter, flottement).

1. **L'accord d'un participe passé**
   1. Le participe passé de laisser suivi d'un infinitif est invariable (ex. : les enfants que nous avons laissé partir sur le modèle de les enfants que nous avons fait partir, elle s'est laissé mourir sur le modèle de elle s'est fait mourir).
2. **Anomalies**
   1. Quelques familles sont réaccordées (ex. : bonhommie comme bonhomme, charriot comme charrue, chaussetrappe comme trappe, combattivité comme battre, déciller comme cil, imbécilité comme imbécile, innommé comme nommé, persiffler comme siffler, prudhommie comme homme, ventail comme vent).
   2. Quelques anomalies sont supprimées (ex. : les participes passés absout et dissout, assoir, douçâtre, exéma comme examen, levreau comme agneau, nénufar, ognon comme pognon, relai comme balai, saccarine, tocade).
   3. Un accent est ajouté dans quelques mots, où il avait été omis ou dont la prononciation a changé (ex. : bésicles).
   4. La finale -illier est remplacée par la finale -iller lorsque le i qui suit les deux l ne s'entend pas (ex. : quincailler, serpillère).

N.B. On conserve toutefois le suffixe -illier dans les noms d'arbres et de végétaux (ex. : groseillier).